



CHAMPIONNAT DE GIRONDE DES JEUNES

REGLEMENT PARTICULIER 2026

Edition du 7 février 2026

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

On ne se bat pas contre ses partenaires mais contre le Parcours

BENJAMINS - MINIMES : 3 épreuves

Dimanche 22 Mars 2026 Golf du Grand St Émilionnais 112 Lieu-dit Goffre 33350 Gardegan et Tourtirac Tél : 05 57 40 88 64	Dimanche 19 Avril 2026 Golf de Margaux 5 Route de l'île Vincent 33460 Margaux Tél : 05 57 88 87 40
Dimanche 11 Octobre 2026 Golf de Gujan Route des Lacs 33470 Gujan-Mestras Tél : 05 57 52 73 73	

U12 : 3 épreuves

Dimanche 26 Avril 2026 Golf de Cameyrac Allée du Golf 33450 St Sulpice et Cameyrac Tél : 05 56 72 96 79	Dimanche 17 Mai 2026 Golf des Graves et Sauternais Lac de Seguin 33210 St Pardon de Conques Tél : 05 56 62 25 43
Dimanche 4 Octobre 2026 Golf de Villenave d'Ornon 43 Avenue Mirieu de Labarre 33140 Villenave d'Ornon Tél : 05 56 74 44 24	

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- être licenciés FFG de l'année en cours dans un club du département de la Gironde,
- avoir enregistré dans leur club un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf valable pour l'année en cours, ou validé le questionnaire de renouvellement (au moins 5 jours pleins ouvrables avant l'épreuve).
- répondre aux catégories d'âge ci-dessous et limites d'index correspondants (au 01/03).
- "Le Comité conseille aux joueurs(ses) d'être à jour du Droit de Jeu Fédéral 2026. Une épreuve départementale compte pour le Mérite Jeunes."

1-2) Quotas par catégorie d'âge (catégories 2025)

CATÉGORIE	Années de naissance	Garçons		Filles		Nombre Total
		Nombre	Index*	Nombre	Index*	
MINIMES	2010-2011	18	24	9	28	27
BENJAMINS	2012-2013	54	36	15	40	69
U12	2014 et après	55	40	17	44	72

* Index = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.

NOTA : Si le nombre des inscrits excède les quotas prévus, l'index limite sera revu à la baisse, pour ne pas dépasser le nombre total. A index arrondi égal, la priorité sera donnée aux plus jeunes (1^{ère} année de la catégorie). Si une catégorie n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans une autre catégorie.

II – CONTROLE ANTI-DOPAGE

· Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).

· Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

III - ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

Les inscriptions sont **gratuites**.

Elles se font pour **chacun des 3 tours indépendamment** par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au Comité de Gironde **par courriel (cdg33@outlook.fr)** avant **le dimanche minuit précédent chaque épreuve** avec les **noms, prénoms, numéros de licence, catégories et index des joueurs**.

Attention : La 1ère épreuve du Championnat Départemental ayant lieu au Golf du Grand St Émilien pour les Benjamins-Minimes et la 2^{ème} épreuve au Golf du Sauterats pour les U12 compteront pour le **Mérite Jeunes**.

3-2) Forfaits :

- **Tout forfait doit être notifié par courriel au Comité au plus tard 3 jours avant l'épreuve (jeudi pour dimanche et mercredi pour samedi), sauf cas de force majeure.**
- Tout forfait non notifié, tout abandon non justifié entraînent l'exclusion du joueur pour le championnat.

IV – FORME DE JEU

4-1) Distances de jeu préconisées.

Catégorie	Garçons	Filles
Minimes	5.900 m	5.000 m
Benjamins	5.500 m	4.600 m
U12	4.900 m	4.200 m

Ces distances ne sont pas impératives, mais on doit essayer de s'en rapprocher le plus possible. Pour les ajuster, on doit tenir compte du parcours concerné et des conditions météorologiques, en particulier des conditions de « roule ».

Cependant, pour pouvoir gérer les index, les départs doivent correspondre à des repères étalonnés.

4-2) Forme de jeu :

Score Maximum / 18 trous pour les Benjamins - Minimes

Score Maximum / 18 trous pour les U12

Classement par points en brut par sexes et catégories séparées.

4-3) Attribution de points

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après cette épreuve selon la table ci-dessous. Le classement sera fait sans départager les ex æquo : si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Place	Garçons	Filles
	Points	Points
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	80	80
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	50	50
5 ^{ème}	40	40
6 ^{ème}	30	30
7 ^{ème}	20	20
8-10 ^{ème}	20	10
11-15 ^{ème}	10	0

4-4) Classement

Le classement final du Championnat Départemental prendra en compte **le cumul des résultats en points des 2 meilleures épreuves**. Un joueur ne participant qu'à une seule épreuve sera classé avec les points de sa seule épreuve.

(Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries, le classement prendra en compte les points obtenus lors des autres épreuves ayant eu lieu.)

Le classement sera fait sans départager les joueurs à égalité, sauf pour la 1^{ère} place de chaque catégorie où le départage se fera avec les places de la 2^{ème} épreuve et si l'égalité persiste en prenant le score des 18, 9, 6 etc. derniers trous de la 2^{ème}.

V - DEROULEMENT DES EPREUVES

5-1) Calendrier

Voir en tête du règlement.

5-2) Déroulement

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur ».
- Les joueurs doivent avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum 2025).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Seuls les professionnels sont autorisés à suivre à distance (minimum de 50 m) les parties et aucun conseil n'est autorisé.

- En cas de triche, de comportement inapproprié sur le parcours et contraire à l'esprit sportif, le comité départemental infligera une suspension de 3 mois au joueur.

- Aucun parent ne sera admis sur le parcours sauf s'il est désigné marqueur d'une partie par le Comité départemental.

- Un contrôle trou par trou sera fait par le parent marqueur. Celui-ci se verra remettre une fiche de la FFGOLF « Suiveur de partie en compétition »

- Aucun parent ne pourra suivre la partie de son enfant.

- L'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétition (article 1.2.8 du vademecum 2025). Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance.

- Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur.

5-3) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité de Gironde.

Les résultats sont publiés sur le site du Comité de Gironde (www.cdgolf33.com).

5-4) Départs

Les départs se font par catégories d'âges décroissantes et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index.

VI - REMISE DES PRIX

La remise des prix a lieu pour chaque catégorie à l'issue du dernier tour la concernant.

- Les premiers de chaque catégorie sont récompensés et déclarés « Champion(ne) Départemental(e) ».

- Un goûter sera offert par le Comité de Gironde à cette occasion en suivant les recommandations sanitaires en vigueur.

VII- COMITE DE L'EPREUVE

La composition du Comité de l'épreuve sera affichée à chaque tour au tableau officiel.

Elle comportera au minimum :

- un représentant du Comité de Gironde,
- l'arbitrage sera opéré par le Comité de Gironde
- un représentant de l'A.S. du golf recevant.

Le Comité de l'épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou de conditions climatiques.